

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

L'An deux mil vingt et un le quinze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 32 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte et remercie les conseillers de leur présence.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Madame le Maire souhaite commencer par ces quelques mots :

Je constate que cette période de fin d'année est bien souvent aussi celle des bilans. Je me réjouis dit-elle des choses heureuses et suis attristée des événements qui nous ont marqués. Nous avons tous une pensée pour ceux que nous aimons et qui nous ont quittés en 2021. Ainsi, nous pensons à Pierrick KERHOM, illustre figure de Kérity -nous pensons à son frère Michel- ; à André LAURENT, le beau-père de notre ami et collègue Gilles BERNARD -nous pensons à Dorothée, sa fille et à ses petits-enfants- ; à Anne TANTER, la maman de Raynald TANTER, notre collègue également à qui j'adresse des condoléances très sincères.

En ce qui concerne ce que l'on trouve sur les réseaux sociaux. Les calomnies, les diffamations, les insultes... Je souhaiterais que cela cesse, assène-t-elle. Elle poursuit : « Vous me connaissez bien maintenant et vous connaissez ma position. Je ne commente pas les commentaires et ne suis pas sur les réseaux sociaux. D'autre le font pour moi. Je veux rester vigilante et déterminée à ne pas laisser passer les calomnies, les diffamations et les insultes qui concerneraient la collectivité municipale : élus et agents. Un mot sur les agents pour dire qu'ils sont dévoués à la commune, au service de l'intérêt général et qu'ils n'ont pas à supporter ce type d'agression ; je fais référence à ce qui s'est passé au dernier CT. Je me suis engagée devant eux à saisir la protection fonctionnelle si nécessaire. J'ai déjà eu l'occasion de le dire : nous saurons faire une différence entre une opinion et un délit ».

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

S'étaient excusés : M. Jean-Marc BREN (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) ; M. Gilles BERNARD (procuration à Mme Florence BODÉRÉ) ; M. Gilles MERCIER (procuration à Mme Virginie CANON) ; Mme Hélène LE GARREC (procuration à M. Denis STEPHAN) ; Mme Kristell NICOLLE ; et M. Maurice LE FLOC'H (procuration à M. Raynald TANTER).

M. Thomas JONCOUR et M. Eric RAPHALEN avaient prévenus d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 10 novembre 2021.

Aucune observation n'étant faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 10 novembre 2021.

Point 1. 1607 heures : règlement du temps de travail suite à la délibération 2021-51 (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

- Adoption du règlement du temps de travail

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

Mme Gwenola LE TROADEC tient à saluer le travail réalisé sur ce dossier et à mettre en avant le climat de dialogue et d'écoute qui a facilité son aboutissement.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à la majorité avec six abstentions (celles de M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL et M. Maurice LE FLOC'H par procuration à M. Raynald TANTER)**, la délibération adoptant le règlement du temps de travail.

- Indemnité horaire du travail du dimanche et des jours fériés

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à l'unanimité**, la délibération autorisant l'indemnisation, à compter du 1^{er} janvier 2022, sur leur demande, des agents titulaires, stagiaires, non titulaires affectés à des postes incluant le travail du dimanche et des jours fériés stipulé dans leur contrat de travail, à hauteur de 0,74 € par heure effectuée.

Point 2. Attribution de chèques cadeaux (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport. Elle précise que Penmarc'h est la seule commune du pays bigouden à proposer cette compensation dans le cadre du passage aux 1607 heures.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte **à la majorité avec six abstentions (celles de M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL et M. Maurice LE FLOC'H par procuration à M. Raynald TANTER)**, la délibération approuvant, en compensation du passage aux 1607 heures, l'attribution de chèques cadeaux pour un montant annuel de 300 € à l'ensemble des agents, à condition qu'ils justifient d'1 an d'ancienneté et d'une présence au 31 octobre 2021.

Point 3. Modification du tableau des effectifs au 15 décembre 2021 (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte **à la majorité avec six abstentions (celles de M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL et M. Maurice LE FLOC'H par procuration à M. Raynald TANTER)**, la délibération adoptant la modification du tableau des effectifs, disant que cette modification prendra effet au 15 décembre 2021, approuvant la liste des emplois et disant que les crédits seront inscrits au budget principal.

M. Thomas JONCOUR et M. Eric RAPHALEN arrivent à 18 h 48 ; ils pourront donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

Point 4. Rapports d'activité CCPBS (eau, assainissement & déchets) (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

- Rapport annuel activité eau 2020
- Rapport annuel activité assainissement 2020
- Rapport annuel activité déchets 2020

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il demande à M. Jean-Louis BUANNIC, au vu de sa fonction de vice-président en charge de la ressource en eau à la CCPBS, s'il veut bien commenter ce sujet.

M. Jean-Louis BUANNIC dit être bien content que l'on lui attribue autant de temps de parole aujourd'hui. Il confirme que ce sujet lui tient particulièrement à cœur. Mais il dit aussi qu'il n'est pas le seul élu communautaire au sein de cette séance et que d'autres peuvent aussi s'exprimer.

Invité à nouveau à s'exprimer sur le sujet par M. Jean-Paul STANZEL, il dit donc que ce qu'il faut retenir est le coût du m³ d'eau potable qui a diminué.

M. Jean-Paul STANZEL fait remarquer que l'on est toujours sur une seule source d'approvisionnement : celle de la retenue du Moulin Neuf et demande à M. Jean-Louis BUANNIC si l'on a avancé par rapport à cette fragilité qui pourrait nous poser problème si le changement climatique apportait plus de sécheresse. Est-ce que des interconnexions sont possibles avec les autres communautés de communes ?

M. Jean-Paul STANZEL poursuit en disant avoir noté un grand écart entre le volume d'eau produit et celui distribué et ceci, en raison de l'état du réseau. Autrement dit, qu'il y a une hausse du taux de déperdition et qu'il y a un effort à faire en ce qui concerne le réseau d'eau potable, mais aussi en ce qui concerne l'assainissement.

. « Le sujet que tu poses est un réel sujet », répond-t-il à M. Jean-Paul STANZEL. « On est effectivement totalement dépendants de cette retenue d'eau ». Il ajoute : « j'en profite pour remercier l'ensemble de mes prédécesseurs qui depuis 1977 s'investissent sur le sujet ». Nous travaillons à la possibilité de l'interconnexion avec d'autres réseaux.

Pour répondre à la question de la déperdition d'une partie de l'eau potable distribuée, M. Jean-Louis BUANNIC montre une facture en précisant que les eaux perdues ne sont pas facturées. Il précise que la longueur du réseau est de 800 km ce qui correspond à la distance qui sépare Penmarc'h de la Champagne et remercie de l'écoute dont il vient de bénéficier.

M. Jean-Paul STANZEL remercie M. Jean- Louis BUANNIC pour ses explications.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal prend acte de ces rapports.

Point 5. Subventions aux associations (3^{ème} session) (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA)

Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération allouant aux associations les subventions mentionnées au titre de l'année 2021, disant que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune et autorisant Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 6. Décision modificative n°1 au budget principal (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport en précisant qu'il s'agit uniquement d'une écriture qui passe d'une section à une autre en raison d'un changement de référentiel budgétaire, mais que cela n'a aucun impact budgétaire.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération modificative n°1 au budget principal.

Point 7. Demande d'une subvention au titre de la DETR 2022 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il indique que la 1^{ère} phase sur le bourg est quasiment terminée. En ce qui concerne la poursuite des travaux d'aménagement du centre bourg, le projet fera l'objet d'une consultation avec les habitants.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération adoptant le plan prévisionnel mentionné et autorisant Madame le Maire à solliciter et percevoir des subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR et auprès du Département au titre de l'aide aux projets communaux réalisés en 2022, pour les travaux d'aménagement du centre bourg.

Point 8. Dépenses anticipées d'investissement 2022 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les chapitres et budgets énoncés.

Point 9. Révision des loyers communaux 2022 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport et fait remarquer une inflation importante cette année.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération approuvant la révision des loyers au 1^{er} janvier 2022 comme énoncé.

Point 10. Politique tarifaire 2022 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il précise que chaque adjoint interviendra sur son secteur d'activité mais qu'il n'y a pas de changement par rapport à 2021.

M. Raynald TANTER annonce que la minorité s'oppose à l'augmentation du tarif des marchés compte-tenu du contexte économique. Il demande quelle est la position des membres du conseil portuaire en ce qui concerne la différence des augmentations entre les tarifs des ports de Saint-Pierre et de Kéridy.

Mme Gwenola LE TROADEC intervient en tant que participante à ce conseil portuaire pour dire qu'elle n'a pas noté de réaction car il y avait eu concertation au préalable.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, à l'exception des tarifs portuaires et de ceux concernant les marchés votés avec 7 abstentions (celles de M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL, M. Eric RAPHALEN et M. Maurice LE FLOC'H par procuration à M. Raynald TANTER), la délibération approuvant les tarifs 2022.

Point 11. Dispositif « cantine à 1 € » (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA)

Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération approuvant la proposition tarifaire énoncée, autorisant Madame le Maire à signer la convention avec l'Etat, disant que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget principal et autorisant Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette politique tarifaire.

Madame le Maire se fait confirmer par la minorité qu'il n'y avait pas de questions écrites. Elle remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil. Elle dit que cette année 2021 aura été difficile et elle souhaite à tous une bonne année 2022. Elle dit espérer que la cérémonie des vœux prévue le 15 janvier prochain pourra se tenir. Mme Gwenola LE TROADEC souhaite un joyeux Noël à tous et renouvelle ses remerciements.

La séance est close à 19 h 17.

La secrétaire de séance,

Estelle Guichoua

Estelle GUICHAOUA

La Maire,

Gwenola Le Troadec

Gwenola LE TROADEC

